

Rapport de majorité N° 75/2017

Aménagement de la Grande Jetée

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 557'000 TTC

Nyon, le 2 janvier 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La commission traitant du sujet mentionné en titre était composée de Messieurs : Victor Allamand, Gustave Dutruy, Jean-François Füglistler, Brian Jackson, Dominique Karlen, Christos Kornaros, M. Laurent Miéville excusé et Fred Tschuy président et rapporteur. Elle a siégé le jeudi 28 novembre à la salle des maquettes à la place du Château 3 et elle a reçu les Municipaux Mme Fabienne Freymond-Cantone et M. Maurice Gay ainsi que M. Hughes Rubattel Chef de service des Espaces verts et M. Thierry Brutin adjoint au service de l'Urbanisme. Elle remercie ces personnes pour leurs réponses et leur temps consacré à l'examen du préavis cité en titre.

Présentation de la Municipalité

En préambule, la Municipalité a brièvement expliqué l'évolution du dossier « Rives du lac » en lien avec les autres projets urbanistiques de la ville. Un élément à retenir de cette évolution est que les rives du lac n'ont pas toujours été au sommet des priorités de la planification communale car la construction des infrastructures scolaires, la mise en place du concept de mobilité y compris avec son corollaire la politique de stationnement et la problématique du « Cœur de ville » ont pris le dessus. Par exemple, la Municipalité a choisi de ne pas privilégier le projet de l'enterrement du parking de Rive-Est mais plutôt de le décaler temporellement et de ne pas le réaliser en même temps que celui de la place Perdttemps car la ville risquait de ne plus pouvoir offrir des capacités de stationnement à la fois sur deux sites importants. En plus, comme le projet de « Cœur de ville » doit répondre à une urgence de revitalisation économique du centre-ville, les projets concernant les rives du lac ont dû prendre la voie lente dans la planification urbanistique.

Le présent projet est lié au « Concept d'évolution des rives du lac » dont la partie de mise en œuvre sera prochainement soumise à notre Conseil. L'aménagement définitif de Rive-Est pourra se faire dès que le parking de Rive-Est actuel sera enterré. Pour l'instant, la Municipalité avance l'année de 2025 comme horizon optimiste quant à sa réalisation. A ce moment-là, la place libérée en surface recevra son visage définitif. En attendant, elle propose d'aménager les sites de l'actuelle place de jeux et de la Grande Jetée avec des aménagements provisoires qui devraient durer entre l'été 2018 et la construction de ce parking. Ces aménagements, bien que temporaires, serviront pendant cette dizaine d'années d'attente, la même période prévue pour leur amortissement. Le présent préavis a aussi été soumis aux services concernés du Canton qui l'a approuvé. Le projet sera encore mis à l'enquête publique et le Canton pourra toujours émettre de nouvelles remarques.

Pendant le temps entre la réalisation du projet prévue pour l'été 2018 et l'aménagement effectif de la place sur le parking enterré, les habitants et l'administration communale pourront utiliser le site, grandir avec, et proposer des évolutions dans l'aménagement dans l'offre ou les installations. Ainsi, le concept ne figera pas l'évolution future de la place par des réalisations techniques lourdes voir inadaptées. L'ensemble du concept des rives du lac suivra cette même manière de faire. Pour ce faire, tous les aménagements se feront avec des matériaux réutilisables (bois, sable, plantes) et auront une empreinte écologique allégée. Comme les montages n'ont qu'un faible besoin d'ancrage au sol ils peuvent être modifiés et réaménagés à très faible coût et pratiquement à tout moment. Ces constructions ne prêteront pas des évolutions possibles du concept d'aménagement.

Le coût des aménagements est bas et le service des Espaces verts n'attend pas de surprises dans ce domaine. Le développement du concept et les aménagements de la Place Perdtemps ont été effectués par la même entreprise. Elle a une bonne expertise dans la réalisation de ce type de projets. Pour une ville de 20'000 habitants le projet de l'aménagement de la Grande Jetée reviendrait à un coût au mètre carré d'environ CHF 140.- TTC (préavis page N° 6) donc un amortissement annuel d'environ CHF 50'000.-.

Dans le préavis à la page N° 3 est listée l'ensemble des objectifs sociaux recherchés par les aménagements. Ce qui en ressort particulièrement est que les aménagements proposés offrent des activités à toutes les générations de la population. Le mélange des générations se retrouve également dans la diversité des usages. Ainsi, la place de jeux devient également un lieu de consommation alimentaire, un lieu de repos, de rencontres voire de bronzage. Sur la Grande Jetée sont également prévues des zones de détente augmentées de nouvelles installations sportives (street workout).

Le projet n'empêche pas l'exercice des autres activités actuellement liées à cette partie du port telles que la sortie des bateaux de l'eau. L'emprise au sol des aménagements est quasiment identique à celle d'aujourd'hui et toutes les voies de circulation actuelles sont conservées dans leur largeur et dans leurs fonctionnalités. Ainsi la sortie et la mise à l'eau des bateaux ne s'en trouvent pas modifiées, ni du côté de la grue de la Nautique, ni du côté de la rampe proche du Club de l'aviron. De la même manière, les zones utilisées par les puciers resteront acquises pour l'installation de leurs échoppes.

Ci-dessous sont relatés l'essentiel des questions et réponses que la commission a posé à la Municipalité.

Parking Rives-Est

Le projet prévoit de déplacer à l'intérieur du périmètre actuel du parking 14 places de stationnement afin de permettre l'élévation d'une barrière plantée entre ce dernier et la place de jeux. C'est l'endroit où se trouve l'emprise au sol la plus importante du projet en dehors du périmètre actuel. La capacité de stationnement totale du parking n'est pas modifiée et l'aire de repos et de jeux est mieux protégée.

Toilettes publiques

Les toilettes publiques seront conservées à leur endroit actuel et le nombre de places augmenté.

Place de jeux

Les installations existantes de la place de jeux seront, pour la grande partie, conservées et adaptées aux nouveaux aménagements tout comme tous les bancs fixes qui donnent sur le lac. Sur le bord du trottoir donnant sur les rochers du port, il est proposé de construire trois plateformes permettant d'accéder à proximité de l'eau. Même s'il peut paraître possible d'entrer dans l'eau au moyen de petites échelles qui seront fixées sur les plateformes, la Municipalité a clairement dit que cet espace n'est pas un lieu de baignade (voir plus bas sous salubrité et zone de natation). C'est aussi pour cette raison que le projet ne prévoit ni l'installation de douches ni de cabines de changement d'habits dans les parages.

Grande jetée

Le site sera également aménagé avec une aire de repos autour du terrain de Beach-volley. Ce dernier restera en usage toute l'année. La CGN conservera l'usage de son emplacement actuel. Le chemin d'accès ainsi que l'aire de manœuvre pour la grue de la Nautique resteront libres pour la mise en eau des bateaux. Même les bateaux les plus larges pourront être servis car aucun aménagement entravant les mouvements de la grue n'est prévu à cet endroit (voir plan en annexe du préavis). Les bancs fixes existants devraient demeurer sur place. Les roulottes de cirque qui d'habitude étaient stationnées sur le terrain vague actuel seront désormais transférées sur le parking de Colovray.

Grands arbres

Les grands arbres des deux sites seront conservés.

Buvettes

La Municipalité fera un appel à candidatures pour l'attribution des emplacements des édicules. Elle espère recevoir des candidatures qui créeront les ambiances recherchées. Par exemple, elle verrait bien avoir une ambiance *plus jeune* à la Grande Jetée en phase avec les aménagements et une *plus familiale* sous l'arbre vers la place de jeu. La Municipalité souhaite également que les saisons d'ouverture soient les plus longues possible. Des installations de grillades ne sont pas désirées sur les sites afin d'éviter de concurrencer les nombreuses offres alimentaires déjà existantes à Rives.

Salubrité et zone de natation

Les éléments suivants ont beaucoup occupé la commission : comme le lac est du domaine public tout un chacun a déjà la possibilité de légalement faire trempette à tout endroit du rivage. Même si se baigner dans le port n'est pas l'endroit le plus indiqué et probablement pas autorisé à proximité des bateaux de la CGN. Derrière la Grande Jetée la plage de galets permet déjà d'accéder à l'eau du lac. La Municipalité a bien insisté sur cet aspect que le projet n'a qu'une emprise sur la terre ferme et n'est pas destiné à créer une zone de baignade légalisée, même si l'ambiance des aménagements pourrait faire croire le contraire. Toutefois, les personnes qui désirent se mettre à l'eau à l'intérieur du port le feront sous leur propre responsabilité. La zone de baignade de la ville de Nyon se situe à l'autre extrémité des rives à la Plage des Trois Jetées. Tant que la sortie des eaux épurées de la STEP se trouvent en service vers la Grande Jetée il ne paraît pas envisageable de créer une nouvelle zone de baignade dans les parages. La Municipalité a rassuré la commission que les eaux rejetées par la STEP remplissent les normes légales et qu'elles sont régulièrement analysées. Afin de lever toute ambiguïté sur le sujet, la commission suggère à la Municipalité de poser des panneaux signalétiques interdisant la baignade dans le port et ses environs.

Il a également été évoqué par un commissaire de la présence de rats dans les parages de l'aire de jeux. Les rives du lac sont naturellement propices en tant que lieu d'habitat aux rats. Les autres places de jeux le long des rives du lac sont dans la même situation. La création de ces aires ne devrait rien changer à ce problème. La commission estime qu'il faudrait faire attention de ne pas laisser traîner en libre accès de la nourriture accessible aux rats.

Historique du débat politique au sein du Conseil communal

Pour les personnes qui le désirent, elles peuvent lire ci-après plusieurs extraits de postulats, de rapports de municipalité ou de commission qui illustrent l'évolution, depuis 2012, du débat concernant la place de Rive-Est.

Extrait de la motion du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive

« Prioriser à Rive les activités en rapport direct avec le lac ou qui ne peuvent s'effectuer ailleurs, ainsi le tourisme.

Agrandir la place des fêtes en la rendant digne de notre Ville sans hangar de bois ni cabanon, encore moins des conteneurs qui masquent la vue sur la superbe baie de Promenthoux. (...)

Il nous est arrivé d'entendre : ... *l'époque où on attendait que tous les voyants soient au vert pour agir est révolue. On doit avancer, par petit bout, chaque fois qu'il est possible.*
Voilà l'occasion de pratiquer cette clairvoyante vision, ceci sans attendre les futurs plans des rives ni le futur parking souterrain de Rive Est qui lui est subordonné.

Conclusions

Mesures urgentes :

- Effectuer une démarche efficace auprès de l'Etat de Vaud en vue d'acquérir l'ex-pisciculture et son terrain.
- Acheter le bien-fonds «de l'arrière» ou prévoir la manière qui le rendra possible plus tard.

Mesures partielles et provisoires :

- Sans attendre une étude sur Rive-Est et son parking souterrain, élargir la place des fêtes de 50 % au minimum. Remodeler à moindre frais le parking de Rive-Est en conséquence.
- Soutenir l'Aviron dans son projet de déménagement pour récupérer l'immeuble.
- Trouver un emplacement convenable pour le manège et ses caravanes. »¹

Extraits du rapport municipal N° 155. Concept d'évolution des rives

« Une méthode adaptée : la programmation ouverte

On n'intervient pas sur un rivage comme on planifie une ville : la spécificité des Rives appelle une méthode adaptée.

- Le site ne doit pas être trop aménagé : les interventions doivent être minimales, autant pour préserver le charme des lieux que pour respecter l'environnement (c'est par exemple sur la base de ce principe qu'a été réalisé le chemin piéton en caillebotis sur le lac ou que les services cantonaux ont refusé un projet de remblayage du lac en bas du quai).
- Ses affectations ne doivent pas faire l'objet d'une programmation fermée, qui déterminerait une fois pour toutes la liste des projets à concrétiser en 10 à 15 ans, mais d'une programmation ouverte, qui lance la première étape d'un processus d'améliorations progressives, sans tout fixer au départ, mais en réservant toute la souplesse nécessaire pour saisir des opportunités au fil du temps, faire mûrir les projets et prendre en compte la diversité souvent imprévisible des demandes sociales. »²

Extrait du rapport N° 155 de la commission. Concept d'évolution des rives

« En conclusion, la Commission salue la volonté Municipale de simplifier ce serpent de mer qu'est l'aménagement des rives du lac. Elle approuve la méthodologie permettant de constituer un fil rouge évolutif et flexible pour cette zone importante de Nyon.

La majorité de la Commission regrette cependant amèrement que la Municipalité n'aie pas mis cet objet dans son programme de législature puisque la population nyonnaise attend depuis longtemps que les choses bougent !

Elle s'étonne également que certains projets avancent malgré l'absence de "plan directeur" alors que d'autres sont bloqués en raison de l'absence de ce même "plan directeur".

La majorité de la Commission souhaite que la Municipalité fasse son maximum pour faire avancer ce concept dans les meilleurs délais. Elle est convaincue que c'est un lieu qui doit être prioritaire au yeux de la Municipalité et de son administration pour le bien de la population nyonnaise. »³

Extrait de la motion pour l'enterrement du parking « Rive-Est »

« Autre avantage, l'enterrement du parking « Rive-Est » permettrait de supprimer le parking situé entre le restaurant « Ô Les Terrasses » et le débarcadère, au plus grand profit des promeneurs, et laissant la voie ouverte à de nouveaux aménagements et/ou activités, ainsi que la réfection du débarcadère lui-même, ce dernier n'étant plus adapté au nombre de passagers qui y transitent. Il

¹ Motion du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive, du 2 mai 2012 de Victor Allamand & consorts.

² Rapport (municipale) N° 155. Concept d'évolution des rives. Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand du 2 mai 2012 intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » 17 février 2014.

³ Rapport (de la commission) N° 155. Concept d'évolution des rives. Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand du 2 mai 2012 intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » 31 mai 2014.

pourrait, à titre d'exemple, être légèrement décalé vers le parking actuel et y inclure un espace plus adéquat pour Nyon Région Tourisme.

Quant à la surface située entre le bâtiment actuel de l'aviron et la pisciculture, elle pourrait être débarrassée des anciens WC publics, qui seraient logiquement enterrés avec le parking « Rive-Est », et ainsi offrir la possibilité de lancer un concours d'idées pour un aménagement digne de cet emplacement unique et merveilleux. Nous pouvons dès lors rêver d'une vraie place de fête, avec à terme un bâtiment simple, remplaçant avantageusement la tente qui y trône actuellement, une grande partie de l'année, au sud du bâtiment actuel de l'aviron.

Ce nouveau parking souterrain sera aussi une bonne solution pour la 2^e salle de l'Usine à gaz, car à ce jour aucune proposition n'a été faite pour faire face au besoin supplémentaire en places de parc découlant de cette nouvelle salle.

Je suis persuadé qu'il est temps de procéder à la mise en souterrain de ce parking afin de nous forcer à amorcer la réflexion sur l'aménagement des surfaces ainsi rendues disponibles au risque de ne jamais rien faire en attendant le futur plan directeur des Rives du lac dont aucune date butoir n'est connue.

Osons construire la partie souterraine, laissons vivre la partie supérieure avec un aménagement minimum permettant une grande souplesse d'utilisation et prenons au moins une partie du destin de nos rives du lac en mains ! »⁴

Conclusion de la commission

La commission a entendu la Municipalité et a étudié le préavis N°75/2017. Lors d'une longue séance, elle a pu aborder toutes les questions qui lui tenaient à cœur dont le présent rapport veut faire état de l'essentiel. Ce site présente actuellement un bien triste mine avec son parking en surface, son terrain vague mal goudronné et sa place de jeu morne et défraîchie. Cela fait de longues années que cela dure que ce site vit en-dessous de son potentiel social et économique. Aucun projet n'a abouti pour l'heure. Est-ce que cela doit ainsi continuer ? Cette zone de la Grande Jetée, avec une des plus belles perspectives sur le lac, devrait inviter davantage que d'y déposer des containers rouillés ou abandonner du matériel inutilisé ; au contraire il devrait plutôt inciter à s'y prélasser et passer de bon moments entre amis ou avec sa famille.

Le projet qui vous est proposé rendra le site aux habitants, à tous ses habitants, et créera un lieu diversifié, très attractif avec une superbe ambiance de bord de mer. Il aura également le potentiel d'évoluer dans le temps en fonction des expériences vécues et des besoins futurs. D'un terrain vague sortira un des plus beaux parcs de la ville.

Dans sa majorité, la commission accepte le préavis municipal N° 75/2017. Elle trouve le projet très alléchant et serait susceptible de rencontrer autant l'adhésion de la population nyonnaise, que celle du district ainsi que celle des visiteurs de passage. Le concept du projet répond également sur certains points essentiels aux demandes des différents postulants et commissions qui ont eu à traiter de cette zone. Ces personnes ont toutes enjoint la Municipalité à aller de l'avant et de ne pas attendre «Le Grand concept qui doit tout régler».

Pour citer un des postulants : « Il nous est arrivé d'entendre : ... *l'époque où on attendait que tous les voyants soient au vert pour agir est révolue. On doit avancer, par petit bout, chaque fois qu'il est possible.*

Voilà l'occasion de pratiquer cette clairvoyante vision, ceci sans attendre les futurs plans des rives ni le futur parking souterrain de Rive Est qui lui est subordonné. »

⁴ Motion du Conseiller communal Robert Jenefsky pour l'enterrement du parking « Rive-Est » du 24 avril 2015.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°75/2017 concernant la demande d'un crédit pour financer la réalisation de l'aménagement de la Grande Jetée,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 557'000.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement de la Grande Jetée ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

La majorité de la Commission

Messieurs : Gustave Dutruy, Brian Jackson, Dominique Karlen, Christos Kornaros et Fred Tschuy président et rapporteur